



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 24 juillet 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (12) : AMOUROUX Céline, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FRANÇOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (5) : AUMARECHAL Vincent a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle a donné procuration à DESGARCEAUX Nathalie, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à DESNOS Claudine, MESSINA Nathalie a donné procuration à MASON Cathy, MODESTO Jérôme a donné procuration à HOLLEMAN Arnold

Absents excusés (2) : GOUMBALLA Saloua, FOUCAULT Damien

Secrétaire de séance : FRANÇOIS Claude

2024-7-1

DELIBERATION DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ENTRE LE 1^{er} JUILLET 2024 ET LE 29 JUILLET 2024

Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises entre le 1^{er} juillet 2024 et le 29 juillet 2024.

Décision n°	Date	Thème	Titre
D 1.2024.7	04/07/2024	Finances	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LE PROJET ECO-CITOYEN DE L'ACCUEIL JEUNESSE LARRA 2025 (DISPOSITIF TLPJ)
D 2.2024.7	04/07/2024	Finances	DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA JOURNEE « PLACE AUX JEUNES » 2025 (DISPOSITIF TLPJ)

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-7-1 du 3 juillet 2023 portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

PREND ACTE de la présentation des décisions prises par Monsieur le Maire entre le 1^{er} juillet 2024 et le 29 juillet 2024.

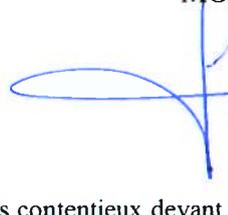
CETTE DELIBERATION NE DONNE PAS LIEU A UN VOTE

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
FRANCOIS Claude



Le Maire,
MOIGN Jean-Louis



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.